

Paris, le 11 DEC. 2025

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration
De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL

Objet : Délibérations du Conseil d'administration du 26 novembre 2025

PJ : 10 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du **Conseil d'Administration du 26 novembre 2025**.

Vous voudrez bien trouver ci-joint en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris

Marc GUILLAUD



La Préfète, Secrétaire générale,
aux politiques publiques,
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marie GAUTIER-MELLERAY

**Conseil d'administration A25-3
du 26 novembre 2025**

Délibération n° A24-3-2

Objet : Renouvellement partiel des instances

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié, portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,

Vu la délibération CR2025-006 du 26 mars 2025 du Conseil régional d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté de la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, en date du 1^{er} juillet 2025, portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au conseil d'administration de l'établissement public foncier d'Ile de France,

Vu l'arrêté du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation en date du 30 septembre 2025 portant nomination d'un membre titulaire au conseil d'administration de l'établissement public foncier d'Ile de France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement du 11 mars 2020 validant la création d'une filiale de portage de redressement dans les copropriétés en difficulté ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement du 21 septembre 2021 ayant permis l'élection de 3 membres du Conseil d'Administration pour siéger au Comité de Surveillance de cette filiale (ACIF), ainsi que les délibérations suivantes ayant acté du remplacement de certains membres ;

Vu le rapport présenté par le Directeur Général ;

- acte la composition du Conseil d'administration à date,
- Désigne pour le représenter au Conseil de surveillance de « Agir pour les Copropriétés en Ile de France » (ACIF) :
 - Madame Sania MATULIC au titre de la Direction du Budget.



Le Président de L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région IDF, Préfet de Paris
Marie GUILLAUME

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Préfète, Secrétaire générale,
aux politiques publiques,
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marie GAUTIER-MELLERAY